ART. PREMIER N° CF1

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2020

FRAIS BANCAIRES - (N° 2599)

Rejeté

AMENDEMENT

Nº CF1

présenté par

Mme Rouaux, Mme Pires Beaune, M. Jean-Louis Bricout, M. David Habib, Mme Rabault et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi les alinéas 1 à 4 :

- « Le code monétaire et financier est ainsi modifié :
- « 1° Le dernier alinéa de l'article L. 131-73 est supprimé ;
- « 2° Le II de l'article L. 133-26 est abrogé ;
- « 3° L'article L. 312-1-3 est ainsi rédigé : »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel